



Policiers... Protégez-vous!

Si dans vos services, vous n'avez pas ces moyens de protection à disposition ou que l'on vous refuse leur utilisation...

- **faites une mention écrite** des difficultés rencontrées sur le registre de santé et de sécurité au travail obligatoirement présent dans tous les services, faites des photos de ces mentions et envoyez les nous à l'adresse suivante ...

protegezvous.unsapolice@gmail.com



Être protégé pour travailler est une obligation !

**UNSA Police,
Autonome et indépendant**

